

## **AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES**



## **ACTION 6 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES**

### **1 – Introduction**

Face aux évolutions de plus en plus rapides de l'économie, le développement de l'emploi passe par une amélioration des capacités de l'Etat à anticiper et à accompagner les mutations économiques.

### **2 – Objectifs et contenu de l'action**

1 - l'action de l'Etat visera tout d'abord à structurer la fonction de veille et de prospective, aussi bien des pouvoirs publics que des entreprises. Elle sera à la fois prospective pour anticiper les évolutions à long terme de la société, thématique pour anticiper les grandes évolutions (technologies de l'information, développement durable, etc...), sectorielle ou « marché » et territoriale pour adapter l'intervention publique aux problématiques spécifiques de certaines activités et pour aborder toutes les spécificités locales.

2 - cette fonction devra alors jouer un rôle d'appui renforcé aux démarches menées au niveau infra-régional.

3 - elle devra également permettre d'élaborer des plans d'actions sectoriels ou thématiques qui devront marier des approches économiques, technologiques, et de ressources humaines en une stratégie globale et concertée avec les partenaires économiques et publics.

### **3 – Modalités de mise en œuvre**

#### **3-1 - Développement de la fonction de veille**

- un observatoire des mutations économiques sera constitué pour favoriser les concertations, les partenariats et l'échange documentaire. Il sera co-présidé par le Préfet de région et le Président du conseil régional
- en complément, le développement des démarches de type « intelligence économique » des entreprises sera appuyé, afin de leur permettre d'améliorer leur gestion de l'information stratégique. Différentes méthodes seront testées et mises en œuvre pour améliorer les performances des entreprises rhône-alpines dans le domaine
- suivi des tendances sociales touchant l'ensemble des secteurs d'activité : évolution du rôle des femmes dans la société, de l'attractivité de certains secteurs vis à vis des

jeunes étudiants, ou encore des difficultés récurrentes de recrutement ;

- veille universitaire sur les problématiques d'évolution du périmètre des entreprises, de ruptures technologiques, de développement durable ou des comportements sociologiques face aux crises ;
- travail renforcé sur les champs de mutation où l'Etat paraît moins présent : services à la personne, services à l'industrie, santé, etc...

#### **3-2 - Démarches transectorielles :**

Les actions collectives seront soutenues, y compris financièrement, dans les domaines suivants :

- mise en place d'outils pour aider les entreprises à intégrer la démarche du développement durable de façon collective ;
- diffusion de méthodes adaptées à l'évolution des relations interentreprises : développement de la co-traitance, internationalisation croissante des échanges. L'accent sera mis sur la prévention des erreurs stratégiques, en particulier pour les implantations internationales ;
- développement des liens entre sous-traitants et grands groupes. Ce point est d'autant plus crucial que Rhône-Alpes est la première région française de sous-traitance.
- développement des outils de gestion des ressources humaines dans les entreprises

#### **3-3 - Appui aux démarches territoriales :**

- étude de la dépendance économique de certaines zones d'emploi ou territoires par rapport à certains secteurs, du potentiel fiscal, du profil de qualification et de l'exposition aux risques de défaillance d'entreprises. Les diagnostics territoriaux menés par le service public de l'emploi en seront un axe fort, à compléter d'une réflexion économique élargie et partagée, débouchant sur une proposition de dynamique économique intégrant la reconversion des compétences, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, ou encore la pénibilité du travail.
- développement d'une vision partagée des enjeux territoriaux : l'acceptation des mutations

inévitables n'est possible que si les pouvoirs publics proposent une dynamique économique pour y remédier.

- appui aux dispositifs locaux de «contrats de sites» ou «article 118» par un soutien méthodologique : diffusion de «bonnes pratiques» en lien avec les travaux de la MIME, plans de formations d'experts en lien avec l'administration centrale, recensement des ressources humaines et des expertises disponibles, etc...

#### 3-4 - Evolution technologique :

La survie à long terme des entreprises passe par une évolution constante qui a de plus en plus souvent un aspect technologique ou innovant :

- valorisation des enjeux de la recherche et coopérations «recherche-industrie» (cf.fiche «amplifier le potentiel et la valorisation de la recherche») ;
- du côté de la demande, sensibilisation des entreprises à l'importance du développement technologique : valorisation des concours de l'innovation et appui aux réseaux de développeurs technologiques ;
- approche technologique globale mettant l'accent sur la complexité des démarches, nécessitant à la fois le développement d'une culture de conduite du changement et l'élévation continue des compétences des employés destinés à faire vivre les innovations
- développement de la mutualisation des moyens d'essai destinés à expérimenter de nouveaux concepts technologiques.

#### 3-5 - Développement de la démarche sectorielle ou «marché» :

- analyses affinées dans des secteurs prioritaires : ruptures technologiques, organisation sectorielle, évolution des compétences, stratégie des entreprises, pyramide des âges, niveau de qualification, ou encore qualité des emplois ;
- développement d'une approche globale des problèmes mariant économie, emploi-formation et innovation. Cette approche sera complétée d'une analyse des stratégies gagnantes et des erreurs stratégiques.

#### **4 – Evaluation**

Au regard des priorités et des orientations retenues, les indicateurs suivants peuvent être identifiés :

- nombre de cartographies approfondies de zones d'emploi de Rhône-Alpes, au moins sur l'exposition sectorielle et les sources de risque
- nombre d'interventions d'appui méthodologique du niveau régional de l'Etat dans le domaine des mutations
- nombre d'entreprises sensibilisées au développement durable. Les outils de sensibilisation élaborés en partenariat devront toucher au moins 10 % des entreprises régionales
- nombre d'expérimentations menées auprès d'au moins 10 entreprises pour tester les démarches les plus susceptibles d'améliorer les capacités de veille stratégique des entreprises. Nombre d'actions de diffusion de ces démarches menées auprès d'au moins 50 entreprises.
- nombre d'études sectorielles et stratégiques approfondies, pour un objectif de plus d'un secteur par an. Elles ne doivent pas être vues comme devant conduire nécessairement à la mobilisation de moyens d'actions mais comme des analyses à partager avec les partenaires

Conclusion d'au moins un contrat «global» avec une profession importante pour Rhône-Alpes chaque année en mariant les trois démarches : innovation, ressources humaines, stratégie. Les secteurs pouvant d'ores et déjà être distingués sont : le médical et les biotechnologies, la mécanique et la métallurgie, le textile et l'habillement-cuir, les composants et systèmes électriques et électroniques, la plasturgie et la chimie.

## **ACTION 7 : AMPLIFIER LE POTENTIEL ET LA VALORISATION DE LA RECHERCHE EN RHONE-ALPES**

### **1 – Introduction**

Dans une région comme Rhône-Alpes, il convient de s'appuyer sur l'exceptionnel potentiel de recherche dont elle dispose pour contribuer à répondre aux principaux enjeux sociétaux. La recherche doit irriguer toutes les priorités stratégiques retenues dans le PASER de Rhône-Alpes : transports et déplacements, cohésion sociale, développement durable des territoires, risques et mutations économiques. Elle doit parallèlement bénéficier d'un soutien ciblé sur quelques thèmes pour rester à la pointe de la compétitivité ou pour que puissent émerger de nouveaux pôles d'excellence.

### **2 – Objectifs et contenu de l'action**

L'action de l'Etat a pour objectif de maintenir au plus haut niveau les pôles d'excellence reconnus et d'en faire émerger de nouveaux, de manière à accroître l'attractivité du territoire, à faciliter l'anticipation des évolutions économiques dans la région, à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et à susciter l'innovation et la création d'entreprises.

Elle se développera selon quatre axes :

1 – renforcer les pôles d'excellence implantés en Rhône-Alpes, en particulier leurs plates-formes technologiques et/ou de services ouvertes aux entreprises (Minatec, cancéropôle, génopole, nanobiotechnologies, CERN,...)

2 – favoriser la structuration et l'émergence de nouveaux pôles de compétence (sciences humaines, environnement, risques, eau, chimie...)

3 – soutenir les pôles de compétences émergeant de la recherche publique dans les villes moyennes de la région qui offrent des perspectives de création d'emplois dans leurs bassins (traçabilité, optique, tourisme...)

4 – mutualiser les structures de valorisation des universités et organismes présents en région, au service de la demande socio-économique.

### **3 – Modalités de mise en œuvre**

Sur chacun des secteurs mentionnés ci-dessus des moyens spécifiques seront consacrés dans les trois prochaines années aux opérations suivantes :

- lancement de programmes de recherche impliquant plusieurs équipes du pôle concerné
- création de nouvelles plates-formes technologiques fonctionnant pour la recherche publique et les entreprises
- soutien au fonctionnement de ces plates-formes
- aide à la mobilité temporaire des personnels entre les secteurs de la recherche publique et des entreprises
- soutien au dispositif de mutualisation des structures de valorisation des établissements de recherche publique à mettre en place
- élargissement du rôle de tuteur des incubateurs pour améliorer le taux de survie à long terme des entreprises créées

Par ailleurs, l'effort engagé dans l'ensemble de la région pour soutenir le transfert et l'innovation et l'entrepreneuriat en vue de favoriser la création d'entreprises, doit être amplifié en particulier en mettant en œuvre un réseau de structures de valorisation des établissements et en mutualisant certains moyens. Il doit s'accompagner du soutien à la mobilité scientifique des thésards et des chercheurs vers les entreprises.

### **4 – Suivi et évaluation**

- proportion des nouveaux programmes de recherche entre 2004 et 2006 :
- % de chercheurs et d'équipes impliqués dans des nouveaux programmes
- % de publications réalisées dans le cadre de ces nouveaux programmes
- taux d'utilisation des nouvelles plates-formes technologiques par des entreprises privées :
- % de chiffre d'affaires annuel des plates-formes résultant de contrats avec des entreprises privées
- % de jours d'utilisation des plates-formes par des entreprises privées.
- création d'entreprises de haute technologie
- nombre de créations taux de survie après 3 ans.

## **ACTION 8 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET DE SON AVAL**

### **1 – Introduction**

L'agriculture rhônalpine est soumise à une série de mutations liées à plusieurs facteurs dont :

- la réforme en cours de la Politique Agricole Commune (PAC) et les évolutions du contexte international (OMC),
- une concurrence exacerbée sur des produits élaborés (domaine d'excellence de l'agriculture régionale),
- le coût économique des contraintes qu'impose la demande sociale européenne aux agriculteurs (environnement, bien-être animal...)
- le coût du foncier agricole question particulièrement importante en Rhône-Alpes,
- la gestion des aléas, liés notamment aux accidents climatiques.

### **2 – Objectifs et contenu de l'action :**

L'objectif de l'action est de préparer activement l'agriculture rhônalpine à la nouvelle donne de l'après 2006, en ciblant prioritairement deux secteurs particulièrement concernés :

- le secteur laitier qui représente tant en valeur qu'en nombre d'exploitations la première activité de production agricole régionale et qui sera fortement impactée par les réductions de prix et le découplage découlant de la réforme de la PAC
- la filrière fruits qui subit de plein fouet la concurrence des pays méditerranéens et des nouveaux Etats membres et peine à se définir une stratégie.

**L'action comprendra plusieurs volets correspondant aux six objectifs suivants :**

- favoriser la prise en compte de l'environnement dans le cadre d'une approche zonée. Il s'agira en particulier d'adapter les élevages laitiers en utilisant au mieux le deuxième programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Pour le secteur des cultures pérennes (arboriculture notamment) l'usage des produits phytosanitaires d'une part, de l'eau d'irrigation d'autre part seront traités dans le cadre de masses d'eau cohérentes au titre de la directive cadre sur l'eau ;

- préparer dès 2004, l'adaptation de l'amont et de l'aval des filières rhônalpines au contexte né de la nouvelle PAC et au contexte international, notamment en favorisant l'innovation née de la recherche ;
- adapter l'offre de formation aux nouvelles compétences exigées pour les producteurs agricoles et les acteurs d'aval des filières ;
- conforter le maintien des exploitations et réduire les aléas : poursuite des actions de la charte régionale de l'installation et soutien aux diversifications. Pour la filière fruits il serait souhaitable que la région puisse être pilote pour la mise en place de l'assurance récolte en cohérence avec les recommandations du récent rapport parlementaire. Pour le lait, le maintien d'une administration du système de quotas avec une harmonisation et quelques péréquations régionales est à approfondir ;
- organiser les relations contractuelles seules à même de permettre une viabilité à moyen terme de filières, tant du point de vue économique que sanitaire ;
- rechercher des indicateurs qualitatifs, notamment pour évaluer l'impact économique du foncier sur les charges fixes des exploitants, l'effet environnemental des politiques conduites, l'offre de formation, la sensibilité du tissu économique aux aléas (climatique et économique), l'existence de stratégie inter-professionnelle.

### **3 – Modalités de mise en œuvre**

La réforme de la PAC induira un transfert de crédits du premier pilier (marché et filière) en direction du deuxième pilier (adaptation du système de production/développement rural). Des moyens importants seront alors disponibles pour l'adaptation environnementale des exploitations, pour l'accompagnement technique et l'audit d'exploitations, pour la diversification et la pluriactivité.

Dès à présent, les outils disponibles seront utilisés pour préparer cette nouvelle donne :

- utilisation des CAD en ciblant en particulier les zones dont les enjeux environnementaux sont identifiés ;
- renforcement des quotas laitiers à la veille du

découplage des aides pour optimiser la situation des exploitations laitières ;

- poursuite de la démarche visant à faire émerger une stratégie régionale pour la filière fruit (CPER et FNADT) ;
- réflexion régionale sur l'adaptation des procédures de traitement de gestion des aides découlant de la PAC (animation d'un réseau d'experts départementaux) ;
- optimisation du volet FEOGA du DOCUP.

L'atteinte des objectifs nécessite une approche interministérielle (environnement, économie, recherche, équipement, ...)

#### **4 –Evaluation**

- proportion des exploitations agricoles ayant des activités de diversification non agricoles (appréciation à partir du revenu des exploitations)
- proportion des productions agricoles de diversification (appréciation à partir de la marge brute standard)
- proportion d'exploitations professionnelles certifiées au titre de l'agriculture « raisonnée»
- nombre d'exploitations déclarées en agriculture biologique.

